



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES LITIGES

Réunion restreinte du 11 octobre 2018
Procès-verbal n°05

Président :

- M. Philippe URBAN

Secrétaire de séance :

- M. Michel BARRY

Présents :

- MM. Nicolas BRUZEAUD – René GOURIN

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission d'Appel du District des Hautes-Pyrénées, dans un délai de **7 jours** suivant leur notification, selon les dispositions des articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la LFO.*

LITIGES

Match 20920499 du 06/10/2018 – BOUTONS D'OR GER I / FC PLATEAU I U17 – Poule Promotion

Les faits :

- Forfait de l'équipe des Boutons d'Or Ger.

Après lecture de l'ensemble des pièces du dossier :

- Mail du club des Boutons d'Or Ger reçu le vendredi 05 octobre 2018 à 19h08 nous informant du forfait général de son équipe.

La Commission décide :

CLUB DES BOUTONS D'OR GER : Forfait général championnat équipe de jeunes

Amende : 50€

Match 20735735 du 06/10/2018 – UST NOUVELLE VAGUE 2 / LOURDES 3 Départemental 2

Les faits :

- Forfait de l'équipe de Lourdes 3.

Après lecture de l'ensemble des pièces du dossier :

- FMI,

- Rapport de l'arbitre.

Considérant que :

1/ L'arbitre de la rencontre et l'équipe de l'UST Nouvelle Vague 2 étaient présents à l'heure du coup d'envoi.

2/ A 20h15 l'équipe de Lourdes 3 n'étant toujours pas arrivée, l'arbitre a rempli la FMI et acté le forfait de l'équipe visiteuse.

3/ Les frais de déplacement de l'arbitre de la rencontre n'ont pas été payés.

La Commission décide :

Match perdu par forfait à l'équipe de Lourdes 3.

***CLUB DE LOURDES* : 1^{er} forfait championnat séniors.**

Amende : 50€

Le club de Lourdes doit faire parvenir au District un chèque de 35€ établi à l'ordre de M. Clément MOLLET correspondant aux frais de déplacement pour la rencontre.

Le Président de la CDLD

Philippe URBAN

Le Secrétaire de séance

Michel BARRY